

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 26 octobre 2026**

|                            |    |
|----------------------------|----|
| <b>Nombre de membres :</b> |    |
| En exercice                | 15 |
| Présents                   | 11 |
| Votants                    | 14 |
| Pour                       | 13 |
| Contre                     | 0  |
| Abstention                 | 1  |

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre,**  
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la  
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

**Date de la convocation**

20 octobre 2026

**Etaient présents :** DULOUT Jean-Luc– JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier– BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle – PIGEYRE Carole – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROUAULT Noémi.

**Étaient absents :** FLOCHLAY Loïc – (procuration à Jean-Luc DULOUT) – GOURRET Didier (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – POTHIN Romane (procuration à Jacques BISCH) – ROLLAND Iwan.

**Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2026-10-02 :    **PROJET ECOLE - PROPOSITION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE****

**Exposé :**

En août 2025, la Sembreizh nous a transmis son étude de faisabilité pour un projet d'école neuve. Celui-ci comprenait un planning prévisionnel. La première étape du planning était l'élaboration d'un programme technique détaillé.

Depuis, les élus ont rencontré et échangés avec plusieurs architectes afin de réfléchir au projet et notamment aux possibilités d'optimisation des espaces pour réduire les coûts.

Après cette phase de réflexion, le programme technique et l'élaboration des documents qui permettront de recruter une maîtrise d'œuvre, nécessitent l'accompagnement d'un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

L'AMO intervient de la programmation de l'opération, jusqu'à sa réalisation, puis sa réception. Son rôle est d'accompagner la commune en apportant une expertise technique, administrative et financière.

**Suroît Conseil**, représenté par M. Stéphane Gérard, a transmis une proposition (détaillée en annexe 2) à la commune pour cette mission.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le choix d'un AMO.

**Décision :**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Souhaite poursuivre et s'engager dans le projet Ecole en recrutant une assistance à maîtrise d'ouvrage ;**
- **Demande au minimum un deuxième devis pour le recrutement d'une AMO.**

La secrétaire de séance

Gwénaëlle JAOUEN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'wénaëlle JAOUEN'.

Le Maire

Olivier PORS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by 'livier PORS'.